DROITS ET AMENDES

MONTANTS APPLICABLES POUR LA PRÉSENTE SAISON EN DISTRICT POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS

DROITS

RÉCLAMATION - Confirmation de réserve ou évocation		
APPEL - de décision des diverses commissions, sauf de Commission		
Sportive concernant les matches de Coupes		
Frais de dossier – Appel Discipline		
APPEL - de décision de Commission Sportive concernant les	70 C	
matches de Coupes	70 €	
DÉROGATION MODIFICATION CALENDRIER		
- demande faite au moins 4 jours avant la rencontre :	gratuit	
- demande faite moins de 4 jours avant la rencontre :	8	
Cotisation Statutaire Annuelle :	40 €	
DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS	à 11 et FOOT à EFFECTIF REDUIT	
SENIORS		
D1 et D2 :	58 €	
D3 et D4:	45 €	
D5 et D6:	32 €	
St Lucien et Vétérans :	42 €	
JEUNES	10.0	
U19:		
U18:		
U16:		
U15:		
U11 et U13 :		
Critérium U18 et U15 à 7 :		
Foot à 5 Découverte et Evolution:	Gratuit	
Championnat Futsal :	18 €	
ENGAGEMENTS C	OUDEC	
ENGAGEMENTS	OULES	
Coupe de l'Oise Seniors :	52 €	
Coupe Objois:	36 €	
Coupe Chivot:	36 €	
Challenge Marcel Patoux :	36 €	
Coupe St Lucien:		
Coupe de l'Oise Féminines :		
Coupe de l'Oise Foot Entreprise :		
Coupe de l'Oise Futsal :		
Coupe de l'Oise U18 :		
Coupe de l'Oise U15 :		
Coupe du Conseil Départemental U18 et U15 :		

AMENDES

FORFAITS

- Forfait à 11 (Seniors, Féminines, Futsal): le premier 15 €, ultérieur ou non consécutif 30 €, forfait dans les trois dernières journées de championnat 100 €. Forfait général 65 €, Forfait général sans avoir débuté le championnat 100 €.
- Forfait à 11 (Jeunes U18 et U15 à 11) : le premier 10 €, ultérieur ou non consécutif 20 €, forfait dans les trois dernières journées de championnat 50 €, Forfait général 55 €, Forfait général sans avoir débuté le championnat 95 €.
- Forfait en Foot à 8 et à 7: le premier 5 €, ultérieur ou non consécutif 8 €, Forfait général 20 €, Forfait général sans avoir débuté le championnat 31 €.

ABSENCES

Journée événementielle, Futsal ou Jeunes absence du club non excusée après inscription au préalable $15~\mathrm{C}$

FEUILLE DE MATCH

Relance écrite feuille de match non parvenue, club fautif	20 €
FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	
- non transmission ou non établissement amende club fautif	50 €
- retard transmission FMI (après le lendemain midi de la rencontre)	10 €
TOOM \ 44	
FOOT à 11:	25.0
- non fourniture ou utilisation non officielle	
- retard dans son envoi inférieur ou égal à 8 jours	
- retard dans son envoi supérieur à 8 jours	
- absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature	10€
FOOT à 8:	
- non fourniture ou utilisation non officielle	15 €
- retard dans son envoi inférieur ou égal à 8 jours	8 €
- retard dans son envoi supérieur à 8 jours	
- absence délégué ou accompagnateur d'équipe de jeunes	
titulaire licence dirigeant ou signature	10 €
LICENCE MANQUANTE JOU	EUR
- Foot à 11 :	8€
- Foot à 8 et à 5, Futsal :	
DOSSIER DISCIPLINAIRI	E
- avertissement	15€
- avec notification	
- absence rapport demandé	
- absence joueur ou dirigeant convoqué club fautif (par personne) :	
FORFAITS	
Montant de l'indemnité de déplacement pour une équipe si de	
d'oiseau. Les imputations débit au club forfait et crédit au club sollicitar	nt, seront effectuées par le service comptable du
D.O.F., et affectées aux comptes clubs.	
- Foot à 11 et Futsal : 2,30 € du kilomètre	
- Foot à 8 : 1,70 € du kilomètre	
- Foot à 5 : 0,90 € du kilomètre	

DIVERS

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

- Montant minimum de participation Coupes Seniors à partir des 1/8èmes de Finales8	8 €
- Fraude d'identité :	€
- Falsification de feuille de match :	€
- Joueur suspendu ayant participé :	€
- Participation d'un joueur non licencié en Foot à 11, Féminines, Futsal : 50	
- Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8 à 7 et à 5 :	€
- Lettre insuffisamment affranchie	€
- Résultat non saisi sur internet dans les délais impartis (par résultat)10	€
- Concurrence d'un match organisé par le District :	€
- Organisation de tournois sans homologation du District	€
- Manque de numéro sur les maillots des équipes ayant l'obligation	€
- Amende absence Assemblée générale du DOF (amende par voix) :10	€
- Licence autre que vétéran en St Lucien31	€
- Utilisation de pétards, fumigènes ou autres engins pyrotechniques 100	€
- Frais de délégation 0,34 €/km avec un minimum forfaitaire de :	
- Frais accompagnateurs arbitres montant forfaitaire de :	€

Les manquements non expressément visés ci-dessus donnent lieu à l'application d'une amende ou d'une sanction laissée à l'appréciation de la Commission compétente.

En outre, les frais divers d'audition sont à la charge du club perdant ou du membre fautif.

Tout club ou membre refusant de payer l'amende ou les frais ou ne s'acquittant pas dans le délai réglementaire est suspendu jusqu'à la libération de sa dette.